

LES APPORTS DU SÉNAT AU PROJET DE LOI

Principes de la République et lutte contre le séparatisme

Lundi 12 avril 2021, le Sénat a adopté,
le projet de loi confortant le respect
des principes de la République.

208 voix pour
109 voix contre



Cultes

Allègement des contraintes administratives pour les associations culturelles. Renforcement de la responsabilité des ministres du culte



Financement

Renforcement du contrôle pour la construction d'édifices religieux



Droit des femmes

Création d'un délit spécifique pour interdire les "tests de virginité"



Sorties scolaires

Encadrement du port de signes religieux ostentatoires par les accompagnants



Élections

Lutte contre les listes ouvertement communautaristes, y compris étudiantes



Universités

interdiction de la pratique d'un culte dans les lieux d'enseignement, sauf dans les aumôneries



Mixité

Possibilité de dissolution des associations pratiquant des réunions discriminatoires



Instruction

Préservation du droit à l'instruction en famille, avec une procédure de déclaration modernisée



Évitement scolaire

Mise en place de cellules de protection du droit à l'instruction et possibilité de suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme répété



Sport

Lutte contre les dérives dans le milieu sportif et les compétitions sportives, mesures pour les piscines publiques et renforcement des conditions pour l'utilisation des équipements sportifs publics



Numérique

Responsabilité juridique des plateformes numériques au titre des contenus diffusés



Séjour des étrangers

Refus ou retrait de titres de séjour d'étrangers rejetant les principes de la République



Drapeaux

Possibilité d'interdire les drapeaux étrangers lors de la célébration de mariages ou de l'enregistrement de PACS en mairie



Rapporteuses de la commission des lois
Jacqueline EUSTACHE-BRINIO et Dominique VÉRIEN



Rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
Stéphane PIEDNOIR